Université de Montréal

Faculté des arts et des sciences
Service d'appui à la formation interdisciplinaire
et à la réussite étudiante (SAFIRE)

Guide de l'étudiant

ANNÉE PRÉPARATOIRE
1-955-4-1

PRÉAMBULE

Ce guide est conçu pour vous aider à comprendre le fonctionnement de votre programme et celui de l'Université en regroupant les principales informations dont vous aurez besoin au cours de votre cheminement. **Il vous sera utile car vous y trouverez les ressources que le SAFIRE et l'Université mettent à votre disposition.** Ce guide met en lumière certains articles du *Règlement des études de premier cycle* qui régissent l'ensemble des programmes concernés. Vous pouvez consulter le Règlement sur le site Internet de l'Université de Montréal (www.etudes.umontreal.ca/reglements/reglements.html). Le présent guide ne remplace pas ce règlement.

Bonne lecture!

Ce guide est indispensable.

Prière de le conserver précieusement.

La forme masculine est employée dans le guide afin d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE BIENVENUE 5

LE SERVICE D'APPUI À LA FORMATION INTERDISCIPLINAIRE ET 6

À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE (SAFIRE) 6

LES PERSONNES-RESSOURCES 7

DESCRIPTION ET STRUCTURE DU PROGRAMME 8

- OBJECTIFS ET DESTINATAIRES 8
- CHEMINEMENT DES ÉTUDES 8
- CHEMINEMENT TYPE POUR CHAQUE ORIENTATION/SPÉCIALISATION 9
- PRÉALABLES REQUIS POUR ÊTRE ADMIS DANS CERTAINS PROGRAMMES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET DE POLYTECHNIQUE MONTRÉAL 9
- CHOISIR SA SPÉCIALISATION 10

ÉVALUATION ET NORMES DE SUCCÈS 11

- NOTATION 11
- MOYENNE DE PASSAGE AU PROGRAMME 11
- NOTE DE PASSAGE 11
- PROBATION 12
- EXCLUSION 12

DÉFINITIONS UTILES 13

- ADMISSION 13
- INSCRIPTION 13
- COTE DE RENDEMENT 13
- CRÉDIT 13
- PROGRAMME À ACCÈS LIMITÉ OU CONTINGENTÉ 13
- TRIMESTRE 14
- SIGLE 14
- STATUT D'ÉTUDES 14

COURS (3 types de cours) 15

- COURS OBLIGATOIRE 15
- COURS À OPTION 15
- COURS HORS PROGRAMME 15

LE *UNIP* (numéro d'identification personnel) 16

LE CENTRE ÉTUDIANT 17

INSCRIPTION AUX COURS 19

- OÙ TROUVER LES FORMULAIRES ET COMMENT LES REMPLIR .. 19

MESSAGES D'ERREUR LORS DE L'INSCRIPTION DE COURS 20

- QUOI FAIRE LORSQUE VOUS AVEZ UN MESSAGE D'ERREUR LORS DE VOTRE INSCRIPTION? 20

MODIFICATION, ANNULATION ET ABANDON DE COURS 21

- MODIFICATION OU ANNULATION 21
- ABANDON 21

DROITS DE SCOLARITÉ ET AIDE FINANCIÈRE 22

TESTS DE FRANÇAIS 23

- EXIGENCES À L'ADMISSION CONCERNANT LA CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE 23
- QUE FAIRE SI VOUS N'AVEZ PAS ATTEINT LE NIVEAU B2 EN COMPRÉHENSION ORALE ET EN COMPRÉHENSION ÉCRITE? 23
- COMMENT PASSER UN TEST DE FRANÇAIS? 23

TEST DE CLASSEMENT EN MATHÉMATIQUES (MAT1903) 24
CONTENU DU TEST 24
COURS DE STATISTIQUE 25
ATTENTION AU PLAGIAT! ..... **Error! Bookmark not defined.**
4 QUESTIONS À SE POSER AVANT DE REMETTRE UN TRAVAIL :. 26
QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES 27
QUE DOIS-JE FAIRE SI JE SUIS ABSENT À UN EXAMEN ? 27
QUE DOIS-JE FAIRE SI J'ÉCHOUE À UN COURS ? 27
PUIS-JE REPRENDRE UN COURS RÉUSSI ? 27
PUIS-JE DEMANDER UNE RÉVISION DE MA NOTE ? 28
PUIS-JE DEMANDER UN DÉLAI POUR LA REMISE D'UN TRAVAIL ? 28
COMMENT REMPLIR UN FORMULAIRE ? 28
POURSUITE DES ÉTUDES ET CHANGEMENT DE PROGRAMME 29
INFORMATIONS UTILES 30
CARTE ÉTUDIANTE 30
AGENDA ÉTUDIANT 30
LIVRES ET RECUEILS DE TEXTES 30
ACTIVITÉS SUR LE CAMPUS 31
ATELIERS DE FRANÇAIS ÉCRIT 31
ATELIERS DES SERVICES À LA VIE ÉTUDIANTE 31
ATELIERS D'UdeM INTERNATIONAL 31
ATELIERS CULTURELS 31
ATELIERS D'UdeM INTERNATIONAL 31
RÉPERTOIRE DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS 32

MOT DE BIENVENUE

Bienvenue à vous!

L'Année préparatoire est le programme que vous avez choisi pour accéder à vos rêves d'études.

Nous, les membres de l'équipe du Service d'Appui à la Formation Interdisciplinaire et à la Réussite Étudiante (SAFIRE), serons très heureux de vous accompagner durant les prochains mois et de vous soutenir dans l'atteinte de vos objectifs pour vous voir intégrer le programme qui vous intéresse tant.

L'Université de Montréal compte plus de 60 000 étudiantes et étudiants, et chacune, chacun, nous est cher. Vous trouverez dans le présent guide les informations pratiques dont vous avez besoin pour choisir les cours adaptés et pour établir votre parcours parmi la multitude d'options disponibles. Si vous avez des questions : passez nous voir!

Nous sommes convaincus que votre passage à l'Université de Montréal sera enrichissant, stimulant et mémorable. Encore une fois, bienvenue parmi nous, et nous avons hâte de vous voir évoluer et réussir dans vos études.

Bonne rentrée universitaire!

Philippe Genequand

Directeur

SAFIRE

LE SERVICE D'APPUI À LA FORMATION INTERDISCIPLINAIRE ET À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE (SAFIRE)

Relevant principalement du vice-décanat aux études de premier cycle, **le SAFIRE est un centre de services pédagogiques et administratifs pour la communauté étudiante et les départements de la Faculté des arts et des sciences (FAS)**. Son action comprend, entre autres, les deux volets suivants : **il gère les programmes facultaires** (*Mineure en arts et sciences*, *Année préparatoire*, *Compléments de formation* et *Bac 4 ans)* ainsi que les programmes interdisciplinaires de 2e cycle. **Il s'occupe aussi de l'information pédagogique, de la gestion des études et des examens différés.**

POUR NOUS JOINDRE

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, local C-1010
Courriel : annee-prep@safire.umontreal.ca
Site web : www.safire.umontreal.ca
Nous n'avons pas de ligne téléphonique

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 10 h à 15 h
Fermé les vendredis durant la période estivale.

RENDEZ-VOUS TEAMS AVEC UNE TGDE

Prière de vous présenter avant 15 h pour vous assurer d'obtenir le service demandé.

LES PERSONNES-RESSOURCES

TECHNICIENS ET TECHNICIENNES EN GESTION DES DOSSIERS ÉTUDIANTS (TGDE)

Les TGDE sont parmi les personnes-ressources les plus importantes pour la gestion de votre dossier. Ils peuvent répondre aux questions d'ordre technique auxquelles vous ne trouveriez pas réponse dans le présent guide ainsi qu'aux différentes demandes que vous pourriez avoir à faire (abandon de cours, absence à un examen, inscription à un cours, etc.). Au besoin, le ou la TGDE vous dirigera vers un conseiller ou une conseillère en gestion des études.

CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES EN GESTION DES ÉTUDES

Les conseillers et conseillères en gestion des études vous conseillent et vous orientent dans le cheminement et la réussite de vos études, et ce, en conformité avec le *Règlement des études de premier cycle* et les pratiques facultaires.

CONSEILLÈRE À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

La conseillère à la réussite étudiante rencontre les étudiants et étudiantes en difficulté, les conseille et les réfère au besoin vers les ressources et services pertinents.

Le personnel du SAFIRE est à votre disposition pour vous aider, vous soutenir et répondre à vos questions.

DESCRIPTION ET STRUCTURE DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET DESTINATAIRES

OBJECTIFS :	Ce programme vise à habiliter divers groupes d'étudiants et étudiantes, qui ne détiennent pas de diplôme d'études collégiales ou d'équivalent, à être admissibles à des programmes de 1er cycle.
DESTINATAIRE :	Ce programme s'adresse soit aux candidates et candidats titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu hors Québec, ailleurs au Canada ou dans certains pays étrangers, soit aux étudiants qui sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu au Québec depuis au moins quatre ans. Les candidats peuvent être invités à passer des tests d'admission.

CHEMINEMENT DES ÉTUDES

24 CRÉDITS | **3** ORIENTATIONS

SEGMENT 71 Sciences humaines et sociales
SEGMENT 72 Arts et lettres
SEGMENT 73 Sciences

MIN 2 TRIMESTRES

Ce programme totalise un minimum de **24 crédits** de cours préuniversitaires et comporte **trois orientations possibles** :
https://safire.umontreal.ca/public/FAS/safire/Documents/Structure_annee_pr%C3%A9paratoire.pdf

Durée minimale : deux trimestres.
Début : automne ou hiver.

Ce programme ne peut pas mener à l'obtention d'un diplôme.

CHEMINEMENT TYPE POUR CHAQUE ORIENTATION/SPÉCIALISATION (À TITRE INDICATIF SEULEMENT)

SEGMENT 71
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

1er trimestre	2e trimestre
FAS 1901	1 cours Bloc 71B
PHI1901	3 cours Blocs 71B à 71F
2 cours Bloc 71B	

SEGMENT 72
ARTS ET LETTRES

1er trimestre	2e trimestre
FAS 1901	1 cours Bloc 72B
PHI 1901	3 cours Bloc 72C à 72F
2 cours Bloc 72B	

SEGMENT 73
SCIENCES

1er trimestre	2e trimestre
FAS 1901	FAS 1903
BIO 1953	1 cours du bloc 73C
MAT 1903	1 cours Bloc 73D
PHY 1901	1 cours Blocs 73B à 73J

PRÉALABLES REQUIS POUR ÊTRE ADMIS DANS CERTAINS PROGRAMMES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET DE POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

Visiter le lien suivant : https://safire.umontreal.ca/public/FAS/safire/Prealables_UdeM_Poly_HEC_A23.pdf

Les cours effectués dans un cégep ne peuvent remplacer ou être crédités pour un des cours préparatoires.

CHOISIR SA SPÉCIALISATION

L'option **Spécialisation** du Centre étudiant vous permet de faire un choix d'orientation (sciences humaines et sociales, arts et lettres ou sciences).

1. Dans la section « Études » du Centre étudiant, cliquer sur « Spécialisation ».
2. Parmi les choix offerts, sélectionner l'orientation désirée. Cliquer ensuite sur « Sélectionner ».
3. Dans la page résumant votre choix, cliquer sur « Confirmer » la spécialisation.
4. Votre spécialisation a été enregistrée. Cliquer sur « OK « pour fermer.

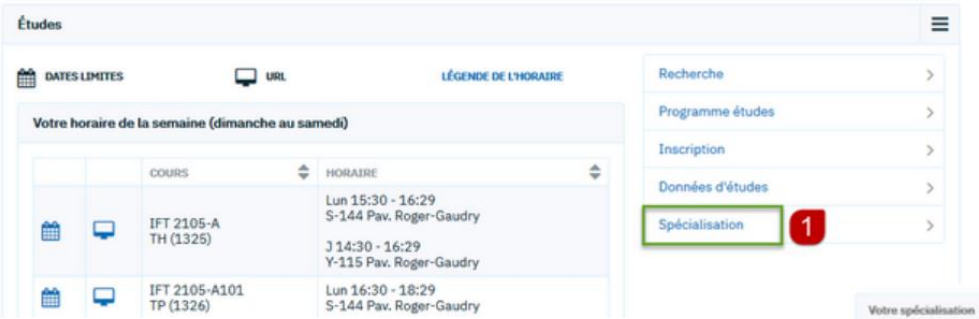

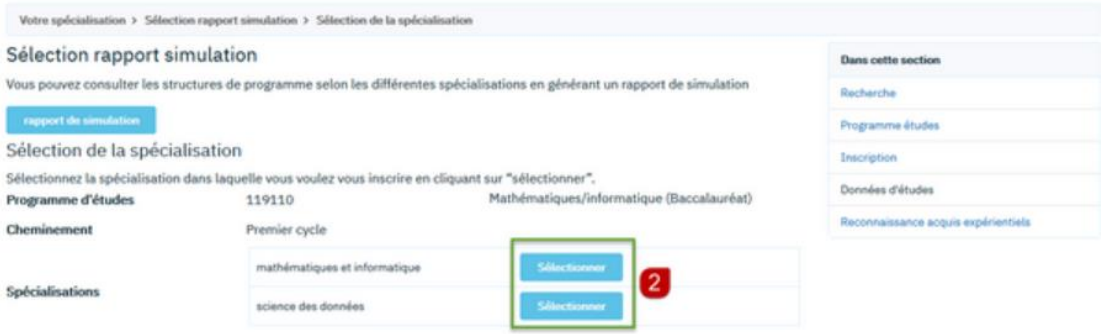

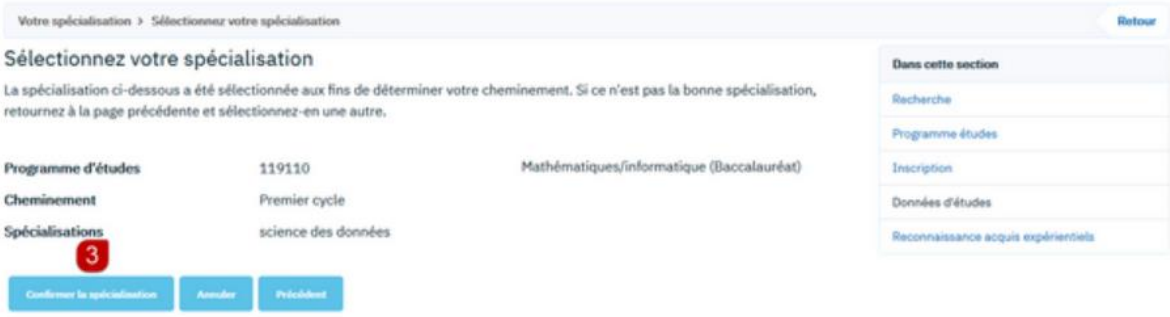

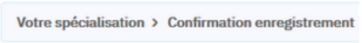

ÉVALUATION ET NORMES DE SUCCÈS

Les évaluations sont généralement réalisées par des travaux ou des examens. Lors du premier cours, le professeur présente un plan de cours qui précise le déroulement du cours et les mesures d'évaluation.

NOTATION (Règlement des études de premier cycle, article 11)

À l'Université de Montréal, la note finale d'un trimestre de cours se présente sous forme de notation littérale (en lettre). Chaque lettre correspond à une valeur numérique utilisée pour le calcul de la moyenne cumulative du programme.

ÉCHELLE QUALITATIVE	NOTATION LITTERALE	POINTS
Excellent	A+	4,3
	A	4,0
	A-	3,7
Très bon	B+	3,3
	B	3,0
	B-	2,7
Bon	C+	2,3
	C	2,0 bon (note de passage dans un programme)
	C-	1,7
Faible	D+	1,3
	D	1,0 passable (note de passage dans un cours)
Échec	E	0,5 faible (échec)
	F	0,0 nul (échec)
	F*	0,0 échec par absence

NOTE DE PASSAGE

La note de passage d'un cours au premier cycle est de « D ». L'étudiant ou l'étudiante qui n'a pas satisfait aux exigences du cours voit apparaître sur son relevé de notes officiel la note « E » ou « F », selon le cas, ce qui constitue un échec.

MOYENNE DE PASSAGE AU PROGRAMME

L'étudiant ou l'étudiante doit conserver une moyenne cumulative d'au moins 2,0, soit « C », pour réussir son programme.

PROBATION (*Règlement des études de premier cycle*, article 14.3)

L'étudiant régulier dont la **moyenne cumulative est inférieure à 2,0 et supérieure ou égale à 1,7 après 12 crédits** est mis en probation.

Pour un étudiant à temps plein, la probation est d'une année. Les conditions de probation sont déterminées par le SAFIRE. Au cours de la période de probation, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- reprendre et réussir les cours obligatoires échoués dans la structure de son programme ;
- reprendre et réussir les cours à option échoués ou, avec autorisation de l'autorité compétente du SAFIRE, leur substituer un autre cours selon les modalités de l'article 13.3c du Règlement des études de premier cycle ;
- reprendre et réussir, à la demande de la Faculté, un ou des cours déjà réussis ;
- maintenir une moyenne d'au moins 1,7 et obtenir au terme de la probation une moyenne cumulative d'au moins 2,0 ;
- se soumettre aux conditions jugées pertinentes par l'autorité compétente.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation se voit exclu définitivement du programme auquel il avait été admis. Un étudiant ne peut être en probation plus d'une fois dans un même programme.

EXCLUSION (*Règlement des études de premier cycle*, article 16.1)

L'étudiant régulier dont la **moyenne cumulative est inférieure à 1,7 après avoir complété 12 crédits** est mis en **exclusion** selon les dispositions particulières au programme.

Lorsqu'un étudiant est exclu en cours de trimestre, il peut être autorisé à terminer à titre d'étudiant libre les cours auxquels il est inscrit.

DÉFINITIONS UTILES

ADMISSION

L'admission permet à une personne de débuter des études dans un programme.

Le Service de l'admission et du recrutement (SAR) fermera le dossier de l'étudiant qui n'est pas inscrit au trimestre où il a été admis. Si l'étudiant souhaite être inscrit à un trimestre ultérieur, il devra déposer une nouvelle demande d'admission.

INSCRIPTION

Une fois un candidat admis dans un programme, il doit s'inscrire aux cours de ce programme. L'inscription s'effectue en ligne sur le « Centre étudiant ».

COTE DE RENDEMENT

La cote de rendement est l'outil utilisé pour savoir si vous êtes admissible à un programme dont l'excellence du dossier de candidature est prise en considération pour choisir un nombre limité de candidats, communément appelé « programme contingenté ».

CRÉDIT

Un cours comporte un nombre spécifique de crédits. Un crédit représente le nombre d'heures de présence en classe ou en ligne et la charge de travail personnel requise pour un cours universitaire.

Un cours de 3 crédits représente 3 heures de cours et 6 heures de travail personnel par semaine. Un trimestre de 12 crédits de cours représente donc 36 heures de cours et de travail personnel par semaine.

PROGRAMME À ACCÈS LIMITÉ OU CONTINGENTÉ

Lorsque le nombre de candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme, la décision repose sur l'excellence du dossier scolaire et des critères de sélection préétablis.

TRIMESTRE

Des cours sont offerts généralement aux trimestres d'automne (de septembre à décembre), d'hiver (de janvier à avril) et d'été (de mai à août). Au trimestre d'été, les cours se donnent de façon intensive, soit du début mai à la fin juin (la majorité des cours) ou de la fin juin au mois d'août (quelques cours).

SIGLE

Les cours ont des sigles composés de trois lettres et de quatre ou cinq caractères alphanumériques (ex. : ECN1000, FRA1958G). Les lettres indiquent la discipline enseignée et le premier chiffre signifie généralement l'année d'études durant laquelle il est recommandé de suivre le cours. Par exemple, ECN1000 est un cours d'économie où la majorité des inscrits sont en 1re année d'études.

STATUT D'ÉTUDES

Pour être considéré à **temps plein** (temps complet), vous devez vous inscrire à un minimum de 12 crédits. Avec moins de 12 crédits (11 crédits et moins), vous serez considéré à **temps partiel**, sauf exception. C'est vous qui déterminez votre statut selon votre choix de cours. Cependant, ce choix peut entraîner des conséquences en ce qui concerne les prêts et bourses et l'accès aux résidences et entraîne une prolongation de la durée de votre programme. Les étudiantes et étudiants internationaux sont tenus, par les règles d'Immigration Canada, d'avoir un minimum de 12 crédits inscrits aux trimestres d'automne et d'hiver.

COURS (3 types)

Le programme présente trois types de cours.

COURS OBLIGATOIRE

Des cours obligatoires peuvent être imposés à toute la communauté étudiante d'un programme ou de l'orientation d'un programme. Ces cours doivent être réussis pour compléter le programme.

COURS À OPTION

Un cours à option est choisi parmi un certain nombre de cours. **Attention** : vous devez respecter le nombre minimum et maximum de crédits de chaque bloc selon votre spécialisation.

COURS HORS PROGRAMME

Un cours hors programme est un cours choisi ou prescrit (préalable, mise à niveau). **Attention** : il ne fait pas partie du programme, donc les crédits ne seront pas calculés et leur note finale respective ne sera pas comptabilisée dans la moyenne cumulative de votre programme.

Tous les cours faits à l'université contribuent au calcul de la cote de rendement universitaire (CRU).

LE *UNIP* (numéro d'identification personnel)

Pour **procéder à certaines transactions et pour consulter votre dossier étudiant**, vous devez utiliser votre numéro de matricule en combinaison avec votre ***UNIP***. À cette fin, le Bureau du registraire vous fait parvenir un *UNIP* temporaire que vous devez personnaliser.

Votre *UNIP* personnel **doit** :

- être original et ne pas être formé à partir d'informations personnelles tels le nom, le prénom ou le code d'accès ;
- comporter **8 caractères** ;
- être **différent** d'un mot de passe précédent ;
- contenir au moins **trois des quatre groupes** de caractères suivants :
  - caractères minuscules de a à z non accentués ;
  - caractères majuscules de A à Z non accentués ;
  - chiffres de 0 à 9 ;
  - caractères spéciaux.

Votre *UNIP* personnel **ne doit pas** contenir :

- des espaces ou des caractères accentués ;
- les caractères spéciaux suivants : !, *, @, #, <Échap>, $, le tiret (-), les guillemets et les deux points (:) ;
- un caractère spécial comme premier ou dernier caractère.

Si vous oubliez votre *UNIP*, vous devez suivre les instructions qui se trouvent à cette adresse : https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/compte-udem-code-dacces-et-unip/#unip-oublie

Pour des raisons de sécurité, l'*UNIP* n'est jamais donné par téléphone.

L'attribution d'un nouvel *UNIP* est possible aux conditions suivantes :

- être inscrit à des cours à l'UdeM ;
- avoir sa carte étudiante.

Pour plus d'informations sur l'*UNIP* : https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/compte-udem-code-dacces-et-unip/

LE CENTRE ÉTUDIANT

Vous pouvez **accéder au Centre étudiant en passant par « *Mon UdeM* »** dans un onglet qui se trouve en haut, à gauche, de la page d'accueil www.umontreal.ca. L'accès au Centre étudiant vous permet de consulter votre dossier étudiant, d'effectuer des transactions comme les inscriptions au cours et de trouver des informations pertinentes à votre cheminement.

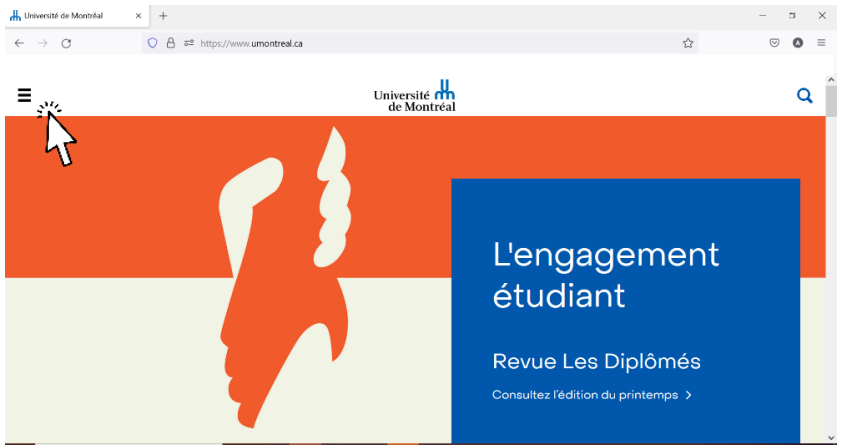

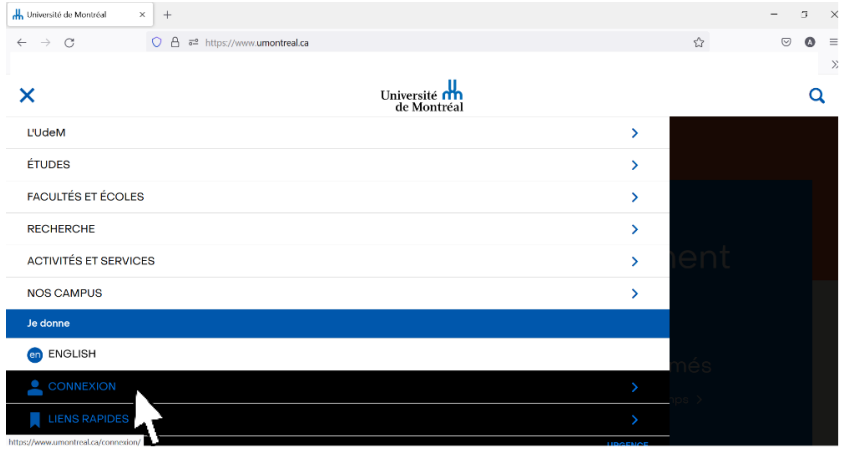

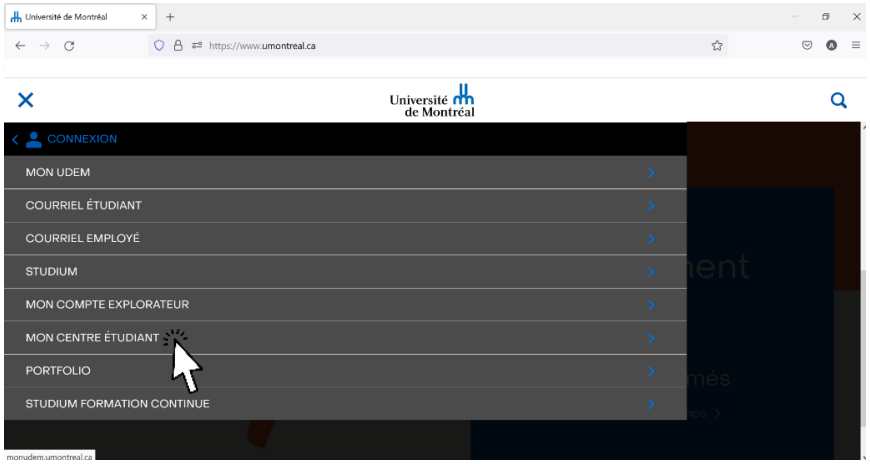

Votre dossier complet se trouve dans le Centre étudiant.

Vous y trouverez :

- l'état de votre **inscription** ;
- votre **horaire personnel** (incluant les numéros de salles et les dates des examens). Il est suggéré de vérifier fréquemment votre horaire en début de trimestre car il peut y avoir des changements de locaux ;
- votre **relevé de compte** (droits de scolarité) ;
- le **résultat officiel** des cours complétés.

Vous pouvez également y effectuer plusieurs types de transactions :

- **inscription** à vos cours ;
- **modification et annulation** de choix de cours ;
- **changement** d'adresse;
- **suivi** de la demande d'admission ;
- **obtention** de documents officiels (ex. : attestation d'inscription ou relevé de notes).

INSCRIPTION AUX COURS

L'inscription à vos cours se fait par vous-même dans le Centre étudiant.

Pour être considéré à temps plein, vous devez être inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre

Il est possible de s'inscrire aux cours plusieurs mois avant le début du trimestre.

Pour ce faire, vous pouvez enregistrer vos cours directement dans votre Centre étudiant ou, si vous éprouvez des difficultés, il est possible de remplir le formulaire d'inscription nommé **« INS_inscription »** disponible également dans votre Centre étudiant sous la vignette « Vos formulaires ».

Où trouver les formulaires et comment les remplir : https://registraire.umontreal.ca/publications-et-ressources/formulaires/

En cas de difficulté d'accès, consulter la rubrique « Aide en ligne » du Centre étudiant : https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/aide-en-ligne/

Pour recevoir les courriels du SAFIRE

En tout temps, le SAFIRE maintient un contact étroit avec la communauté étudiante en transmettant des informations par courrier électronique de l'adresse courriel Info-SAFIRE. Les messages sont envoyés à votre adresse courriel (institutionnelle) @umontreal.ca qui vous est automatiquement attribuée. Il est donc important de vérifier régulièrement votre courriel. Lors de l'envoi massif de courriels, certains se retrouvent dans les pourriels, alors prenez l'habitude d'y jeter un coup d'œil. Il est également possible de rediriger vos courriels de l'UdeM vers votre courriel personnel. Pour les détails concernant le tout, il est possible de vous référer à ce résumé : https://bib.umontreal.ca/public/bib/soutien-informatique/S4-courriel-umontreal.pdf.

MESSAGES D'ERREUR LORS DE L'INSCRIPTION AUX COURS

Voici quelques exemples de messages d'erreur que vous pouvez recevoir lors de votre inscription aux cours.

MESSAGE

Erreur: Impossible d'ajouter ce cours puisque vous n'avez pas satisfait aux préalables.

Préalables : PHY1901 ou MAT1903

→ Assurez-vous d'avoir suivi le ou les préalables à l'université.

MESSAGE

Erreur: Consentement unité requis. Vous avez besoin d'une autorisation pour vous inscrire à ce cours. Si vous disposez d'un numéro d'autorisation, cliquez sur Ajouter autre cours, cliquez sur le lien du cours, entrez le numéro, puis soumettez de nouveau votre demande.

Erreur: Présentement, vous ne pouvez pas vous inscrire à ce cours. Les places disponibles sont réservées.

MESSAGE

Erreur: Le nombre limite de crédits par trimestre est atteint: Cours HP pour le programme 195541.

MESSAGE

Erreur: Vous avez déjà suivi ce cours ou un cours équivalents. Si vous souhaitez demander à reprendre ce cours, contacter votre unité académique.

QUOI FAIRE LORSQUE VOUS AVEZ UN MESSAGE D'ERREUR LORS DE VOTRE INSCRIPTION? Remplir le formulaire approprié qui se trouve dans votre Centre étudiant, onglet « Vos formulaires », soit « **INS_inscription** » (si vous n'êtes pas inscrit à un cours et avez besoin d'aide pour ce faire ou si vous avez un conflit d'horaire avec un examen) ou « **INS_modification_choix_cours** » (si vous souhaitez changer de section pour un même cours ou souhaitez remplacer l'inscription à un cours par un autre) ou « **INS_reprise_cours_réussi** » (si vous souhaitez faire de nouveau un cours que vous avez déjà réussi lors d'un trimestre antérieur).

MODIFICATION, ANNULATION ET ABANDON DE COURS

MODIFICATION OU ANNULATION

Vous pouvez **modifier dans le Centre étudiant votre choix de cours** (c'est-à-dire ajouter, enlever un cours ou changer l'horaire d'un cours) **sans frais** au début de chaque trimestre, et ce, avant la date limite d'annulation du cours qui est inscrite pour chaque cours dans l'onglet suivant :

Cette période s'étire généralement sur une quinzaine de jours après le début des cours, sauf pour les cours intensifs.

Le fait de ne pas se présenter aux cours n'entraîne pas l'annulation des cours et n'est pas un motif acceptable d'annulation (sans frais) hors délai.

ABANDON

Il est également **possible d'abandonner un cours une fois que la date de modification/annulation est passée** en vous rendant sur votre **Centre étudiant**. Le cas échéant, vous devez vous assurer d'abandonner un cours dans les délais prévus en vous référant à la date limite présentée dans l'onglet suivant (Attention : la date limite des abandons n'est pas la même pour tous les cours) :

Les frais de scolarité pour ce cours NE sont PAS remboursables. Une mention ABA sera indiquée au relevé de notes.

ANNULATION OU D'ABANDON DE COURS

PAR FORMULAIRE UNIQUEMENT

Si vous n'abandonnez pas votre cours dans les délais prescrits et que vous ne vous présentez pas aux évaluations, vous vous verrez attribuer la note F (échec) ou F* (échec par absence). En cas de doute ou pour toute question à ce sujet, nous vous invitions à nous écrire à l'adresse courriel suivante : **annee-prep@safire.umontreal.ca**.

DROITS DE SCOLARITÉ ET AIDE FINANCIÈRE

Les droits de scolarité de base sont fixés par le ministère de l'Éducation (MEES) du Québec. Un montant forfaitaire s'ajoute pour les étudiants et étudiantes canadiens non-résidents du Québec ainsi que pour les étudiants et étudiantes internationaux. D'autres frais supplémentaires sont exigibles : Services à la vie étudiante, FAÉCUM, frais de laboratoires pour les cours de langues et les cours ANS et FRS, etc.

Un avis vous sera transmis à votre adresse courriel institutionnelle vous informant que votre facture est disponible dans le Centre étudiant. **Aucune facture papier ne sera envoyée par la poste.** Si vous apportez des changements à votre inscription, vous devrez consulter le nouveau relevé de compte dans votre Centre étudiant afin de connaître le dernier solde à acquitter.

Pour des informations sur le paiement de vos droits de scolarité : https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/payer-une-facture/

Pour des informations sur l'**aide financière** :

https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/aide-financiere-bourses

L'étudiant ou l'étudiante qui n'a pas acquitté les droits de scolarité ne pourra ni se réinscrire, ni obtenir un relevé de notes ou toute autre attestation.

TESTS DE FRANÇAIS

EXIGENCES À L'ADMISSION CONCERNANT LA CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Pour être admissible à l'année préparatoire, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit:

1. soit avoir **réussi l'Épreuve uniforme de français langue d'enseignement et littérature, au collégial**, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec ;
2. avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université ;
3. avoir obtenu au minimum **B2** en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

QUE FAIRE SI VOUS N'AVEZ PAS ATTEINT LE NIVEAU B2 EN COMPRÉHENSION ORALE ET EN COMPRÉHENSION ÉCRITE?

Si vous avez un niveau de compétence de niveau B1 et que vous souhaitez être admissible à un programme d'études exigeant le niveau B2, vous pouvez suivre le Programme intensif de francisation universitaire. La réussite de ce programme de français axé sur des objectifs universitaires, conçu par l'Université de Montréal, témoigne de l'atteinte du niveau B2 et vous permet d'entamer officiellement votre parcours universitaire.

COMMENT PASSER UN TEST DE FRANÇAIS?

Pour vous inscrire à une séance du Test d'évaluation de français (TEF) à l'Université de Montréal, visitez le site du **Centre de tests de l'École de langues**. **IMPORTANT : vous ne pouvez présenter qu'un seul test de français par période d'admission.**

Rappelez-vous de:

- prévoir plusieurs semaines pour obtenir votre attestation de résultat et la téléverser dans votre Centre étudiant de l'Université de Montréal ;
- vérifier les délais auprès du fournisseur du test ;
- respecter le délai de validité du test reconnu par l'Université de Montréal et les dates limites de téléversement.

TEST DE CLASSEMENT EN MATHÉMATIQUES (MAT1903)

Pour sciences naturelles et formelles

Le test de classement est nécessaire pour déterminer :

- si vous avez avantage à suivre le cours MAT1901 – Compléments de mathématiques ;
- si vous devez suivre le cours MAT1903 – Calcul différentiel ;
- si vous pouvez vous inscrire directement au cours MAT1923 – Calcul intégral.

Ce test permet de mesurer votre niveau de connaissance des notions de mathématiques nécessaires pour entreprendre et réussir le cours MAT1903. Il est donc très important de vous y soumettre afin de vous permettre de vous situer dans la séquence des cours de mathématiques.

Après avoir effectué le test, l'étudiant ou l'étudiante qui n'aurait pas obtenu un résultat jugé satisfaisant pour entreprendre le cours MAT 1903 sera invité à s'inscrire au cours MAT1901 – Compléments de mathématiques avant de s'inscrire au MAT1903.

Si on vous permet de vous inscrire directement au cours MAT1923, vous obtiendrez une exemption pour le cours MAT1903 ; pour ce faire, vous devez toutefois réussir le cours MAT1923. En cas d'échec au cours MAT1923, vous devrez refaire les 2 cours.

CONTENU DU TEST

La matière du test concerne les chapitres importants des mathématiques du secondaire qui doivent être maîtrisés afin de pouvoir aborder de façon adéquate un cours de calcul différentiel.

Ces chapitres sont :

- étude et résolution d'équations et d'inéquations algébriques du premier et second degré à une inconnue ;
- équations de droites dans le plan ;
- définition, domaine de définition et graphe des fonctions algébriques, trigonométriques, exponentielles et logarithmiques.

Cette matière est abordée dans le premier chapitre des livres de Calcul différentiel du niveau collégial, en particulier, dans le livre : G. Charron et P. Parent, *Calcul différentiel*, Éditions Beauchemin, Montréal, 2007.

Quelques rappels et exercices peuvent également être trouvés au http://www.dms.umontreal.ca/vous-etes/futur-etudiant/cours-d-appoint

COURS DE STATISTIQUE

Deux cours distincts sont offerts. Le cours **STT1901** est accepté pour la plupart des programmes de 1er cycle de l'Université de Montréal qui exigent un préalable de statistique comme condition d'admissibilité. **Il y a quelques exceptions**. Par exemple, le **STT1903** peut être un préalable dans certains programmes de psychologie.

Il faut donc lire attentivement l'information officielle donnée sur la fiche du programme qui vous intéresse pour vérifier quels sont les préalables exigés. Un document récapitulatif est également disponible sur le site Internet du SAFIRE pour vous assurer de vous inscrire aux bons cours préalables.

Document récapitulatif des cours préalables :
http://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/PrealablesUdeMetPoly.pdf

ATTENTION AU PLAGIAT!

Évitez de vous mettre les pieds dans les PLAgiaTS !

DÉVOILEZ VOS SOURCES!

Vous savez déjà qu'il faut éviter de parler durant un examen, de regarder la copie de votre voisin, de dissimuler des notes et des formules ou d'utiliser du matériel non autorisé.

Mais rappelez-vous que rapporter les paroles ou les idées d'autrui en omettant de citer correctement ses sources est aussi une forme de plagiat.

Lorsque vous reprenez les paroles ou les idées d'une autre personne, vous devez toujours utiliser les guillemets pour bien indiquer qu'il s'agit d'une citation et inscrire vos sources de façon précise, qu'il s'agisse d'un extrait prit sur Internet, d'un livre, d'un article de journal, d'une revue, etc. De plus, il ne suffit pas de modifier quelques mots du texte original ou sa ponctuation pour considérer qu'il ne s'agit plus d'une citation.

L'omission de guillemets dans une citation tombe sous le coup du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*.

N'oubliez pas que vous devez être en mesure de répondre intellectuellement du travail que vous soumettez. Ce n'est pas seulement le résultat final qui compte, mais aussi tout le processus de recherche, de réflexion, de validation et de confrontation d'idées nécessaires à la rédaction d'un travail.

Pour consulter le *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*, pour savoir comment bien citer vos sources ou pour en apprendre plus : https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/

Le plagiat peut se solder par la note « F », soit un échec, et même aller jusqu'à la suspension ou le renvoi de l'Université. Pensez-y!

4 QUESTIONS À SE POSER AVANT DE REMETTRE UN TRAVAIL :

1. Là où j'ai cité, ai-je bien utilisé les guillemets (ou la mise en retrait pour les citations de plus de cinq lignes) et identifié ma source ?
2. Là où j'ai repris l'idée d'autrui, l'ai-je bien indiqué ?
3. Ai-je évité de « copier/coller » un texte provenant d'Internet (incluant la traduction littéraire d'un texte issu d'une autre langue)?
4. Ai-je fait une liste bibliographique exhaustive à la fin de mon travail?

QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES

QUE DOIS-JE FAIRE SI JE SUIS ABSENT À UN EXAMEN ? *(Règlement des études de premier cycle, article 9.9)*

L'absence à un examen entraîne la note F* pour cet examen, à moins de justifier **par formulaire** cette absence auprès du responsable du programme **dans les 7 jours de calendrier suivant ledit examen**. L'étudiant ou l'étudiante doit remplir le formulaire nommé **« CHE_Absence_Évaluation_V02 »** disponible sur synchro et fournir les pièces justificatives si elles sont demandées. Celles-ci doivent être dûment datées et signées. S'il s'agit d'un certificat médical, il doit préciser les activités auxquelles l'état de santé empêche de participer, la date et la durée de l'absence et il doit permettre l'identification du médecin. Les documents doivent être fournis en format PDF et joints au formulaire, sans quoi ledit formulaire sera refusé.

Si vous êtes absent pour un motif valable* à l'examen intra, les points alloués à cette évaluation s'ajoutent le plus souvent à la valeur de l'examen final ; dans certains cours toutefois, on vous demandera de refaire un examen. Si vous êtes absent pour un motif jugé valable à l'examen final, vous aurez droit à un examen différé, lequel se tiendra au début du trimestre suivant.

*On entend par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant ou l'étudiante, tels la force majeure, le cas fortuit ou la maladie attestée par un certificat médical.
La note « 0 » à l'examen final est attribuée à l'étudiant ou l'étudiante qui, étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens, ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale.

QUE DOIS-JE FAIRE SI J'ÉCHOUE À UN COURS ? *(Règlement des études de premier cycle, article 13.1)*

- Tout cours **obligatoire échoué doit être repris et réussi pour satisfaire à la structure du programme.**
- L'étudiant ou l'étudiante qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation des autorités compétentes du SAFIRE, lui substituer un autre cours à option dans le même bloc dans l'année qui suit cet échec.
- L'étudiant ou l'étudiante qui subit un échec à la reprise d'un cours obligatoire ou optionnel échoué peut être exclu du programme auquel il est inscrit.

Une fois que vous aurez votre note officielle qui indique un échec dans votre centre étudiant, vous pourrez vous inscrire de nouveau au cours par vous-même dans votre centre étudiant à nouveau ou remplir un formulaire d'inscription nommée **«INS_inscription».**

PUIS-JE REPRENDRE UN COURS RÉUSSI ? *(Règlement des études de 1er cycle, article 13.1)*

À titre exceptionnel, l'étudiant ou l'étudiante qui désire reprendre un cours réussi doit en faire une demande par formulaire nommée **«CHE_Reprise_cours_réussi».**
En cas de reprise, **seule la note de la reprise contribue au calcul de la moyenne** et non pas la meilleure des deux notes.

PUIS-JE DEMANDER UNE RÉVISION DE MA NOTE ? *(Règlement des études de premier cycle, article 9.5)*

L'étudiant ou l'étudiante a quinze jours ouvrables suivant l'émission de son relevé de notes pour faire une demande écrite de consultation d'une évaluation et, si nécessaire, de révision de son évaluation. La demande doit être déposée au département qui gère ledit cours. Une copie électronique du formulaire est disponible au http://www.safire.umontreal.ca/

PUIS-JE DEMANDER UN DÉLAI POUR LA REMISE D'UN TRAVAIL ?

L'étudiant ou l'étudiante doit remplir le formulaire nommé **«CHE_Délais_remise_travail_V02»** disponible dans son centre étudiant en y joignant un justificatif.

COMMENT REMPLIR UN FORMULAIRE ?

Afin de simplifier vos échanges la plupart des formulaires dont vous aurez besoin durant vos études sont regroupés à la vignette vos formulaires dans Synchro. https://udemontreal.sharepoint.com/sites/REGIS/Documents/Aide-Centre-Etudiant/remplir-un-formulaire.mp4

ATTENTION : Il est important de remplir les champs des formulaires Synchro de gauche à droite, de haut en bas, et d'utiliser les loupes pour sélectionner les options qui s'appliquent à vous. Il est conseillé d'utiliser la tabulation « TAB » pour passer au champ suivant.

Assurez-vous de lire les instructions et règlements de chaque formulaire.

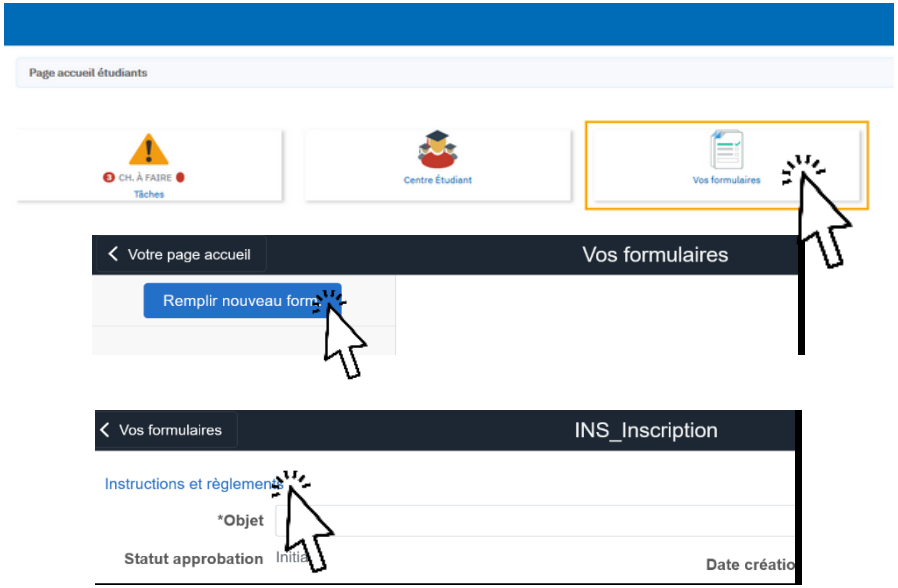

POURSUITE DES ÉTUDES ET CHANGEMENT DE PROGRAMME

Pour être admis dans un autre programme, vous devez faire une demande d'admission en raison d'un changement de programme.

DATES LIMITES DE CHANGEMENT DE PROGRAMME	
TRIMESTRE D'**AUTOMNE**	**1er février** pour les programmes contingentés **1er juin** pour les programmes non contingentés
TRIMESTRE D'**HIVER**	**1er novembre**

La liste complète des programmes ouverts se trouve à l'adresse suivante : http://admission.umontreal.ca/programmes-de-1er-cycle/

Nous vous invitons à faire votre demande le plus tôt possible!

Si vous décidez de vous diriger vers un programme contingenté, vous devrez satisfaire aux exigences de ce programme et vous soumettre au processus de sélection propre à la discipline. Dans les **programmes non contingentés, seule la moyenne cumulative de scolarité est prise en considération** lors de l'étude d'un dossier d'admission.

Nous vous invitons à consulter la page UdeM du programme que vous désirez pour prendre connaissance des conditions d'admissibilité et des exigences pour chacun des programmes.

Nous vous rappelons que tous les crédits rattachés aux cours auxquels vous avez été inscrits servent à déterminer votre cote de rendement universitaire. C'est pourquoi vous avez l'obligation de transmettre avec votre demande d'admission tous les résultats d'études postsecondaires obtenus, peu importe que ces cours aient été suivis dans le cadre d'un programme ou non, ou qu'un programme ait été terminé ou non.

INFORMATIONS UTILES

CARTE ÉTUDIANTE

La carte étudiante de l'Université de Montréal sert à recevoir votre certificat de prêt ou votre chèque de bourse, à emprunter des documents à la bibliothèque, à réduire les coûts de photocopies et à payer certains services sur le campus, à profiter des tarifs réduits offerts aux membres de la communauté étudiante et à fournir une preuve d'identité, par exemple, lors d'examens.

Pour obtenir votre carte, vous devez :

- être inscrit ;
- présenter une pièce d'identité valide parmi les suivantes : carte d'assurance maladie ou permis de conduire ou passeport (étudiants et étudiantes internationaux : passeport ou carte d'assurance maladie du Québec) ;
- avoir un numéro de matricule.

La carte est émise sans frais. La photo prise est téléversée dans le dossier. C'est simple, rapide et sans déplacement. Votre carte UdeM sera disponible au format électronique sur l'application mobile Mon UdeM. La carte est valide pour une durée limitée et à la condition que l'étudiant ou l'étudiante soit inscrit au moment où il en fait l'utilisation.

POUR PLUS D'INFORMATION

https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/carte-udem/

AGENDA ÉTUDIANT

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) produit et distribue **gratuitement** un agenda pour tout étudiant ou étudiante qui paie les cotisations étudiantes à la FAÉCUM. **Vous pouvez l'obtenir au comptoir multiservice situé au Pavillon 3200, rue Jean-Brillant ou au Pavillon J.-A.-DeSève.**

LIVRES ET RECUEILS DE TEXTES

On peut se procurer livres et recueils de textes à l'endroit mentionné par le professeur ou dans l'une des **librairies du campus** :

- Pavillon Roger-Gaudry, bureau L-315.
- Pavillon 3200, rue Jean-Brillant, à l'entrée du pavillon.

ACTIVITÉS SUR LE CAMPUS

ATELIERS DE FRANÇAIS ÉCRIT

Le Bureau du français dans les études propose aux étudiants et étudiantes une série d'ateliers sur la langue et la rédaction en français.
Pour connaître l'horaire des ateliers, consultez https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais

ATELIERS DES SERVICES À LA VIE ÉTUDIANTE

La réussite des études exige la **maîtrise de plusieurs habiletés** telles que : la gestion du temps, la prise de notes, la mémorisation, la préparation et la passation des examens, la gestion du stress, la lecture efficace, la rédaction des travaux écrits, etc.

Les services à la vie étudiante vous offrent gratuitement plusieurs ateliers au cours de l'année. Pour plus de détails, consultez le https://vieetudiante.umontreal.ca/calendrier-vie-etudiante

ATELIERS D'UdeM INTERNATIONAL

UdeM international **propose aux nouveaux étudiants et étudiantes internationaux une rencontre d'environ deux heures** dans laquelle sont abordés les principaux éléments de leur **installation à Montréal, les démarches prioritaires** à être complétées sur le campus, la **réglementation en matière d'immigration, la couverture médicale obligatoire** et les particularités du **système d'enseignement québécois**.

Le calendrier des séances peut être consulté au https://international.umontreal.ca/accueil/

ATELIERS CULTURELS

Les services à la vie étudiante **proposent aux étudiants et étudiantes une série d'ateliers culturels sur plusieurs thématiques**.
Pour connaître l'horaire des ateliers, consultez https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais

RÉPERTOIRE DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

SERVICE DE L'ADMISSION ET DU RECRUTEMENT https://admission.umontreal.ca/	**ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE** https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/orientation-scolaire-professionnelle	**SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP** https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/soutien-etudiants-situation-handicap
UdeM INTERNATIONAL https://international.umontreal.ca/accueil/	**INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE** https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/information-scolaire-professionnelle	**AIDE FINANCIÈRE ET BOURSES** https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/aide-financiere-bourses
SERVICES À LA VIE ÉTUDIANTE https://vieetudiante.umontreal.ca/	**CONSEILS CARRIÈRE** https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/conseils-carrierei	**LIBRAIRIES** www.libraire.umontreal.ca
SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/soutien-apprentissage	**CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE** https://vieetudiante.umontreal.ca/sante-bien-etre/soutien-psychologique/consultation-psychologie	**LOGEMENT HORS CAMPUS** https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/logement-hors-campus
BUREAU DE L'OMBUDSMAN https://ombudsman.umontreal.ca/accueil/	**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** https://vieetudiante.umontreal.ca/sante-bien-etre	**FAÉCUM** www.faecum.qc.ca
STATIONNEMENT https://di.umontreal.ca/services/stationnement/		**OBJETS PERDUS - CASIERS – LOCATION DE SALLES** https://di.umontreal.ca/services/objets-trouves/

Ceci est une **liste partielle** des services qui sont offerts à l'Université de Montréal.
Pour obtenir la **liste complète des services, consulter la page web** (**www.umontreal.ca**), sous la rubrique **ACTIVITÉS ET SERVICES.**